



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3633

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association "Lyon Sport Métropole", pour l'organisation de la 37e édition du Trophée Charles Béraudier, les 13 et 14 janvier 2018 - Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3633 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON SPORT METROPOLE", POUR L'ORGANISATION DE LA 37E EDITION DU TROPHEE CHARLES BERAUDIER, LES 13 ET 14 JANVIER 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Sport Métropole, dont le siège social est situé au 33 bis cours Général Giraud à Lyon 1^{er}, a organisé la 37^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 13 et 14 janvier 2018, au Boudrome du Clos Galsem à Lyon 1^{er}.

Lyon Sport Métropole est une association qui a pour objet social d'offrir au personnel des collectivités territoriales associées, les moyens de pratiquer toutes activités sportives qu'elle organise sous forme de sections.

Pour l'édition 2017 du Trophée Béraudier, plus de 600 spectateurs étaient présents sur les deux jours.

Evénement phare du sport boules, le Trophée Béraudier est une rencontre internationale de boules lyonnaises, qui a réuni pour cette édition 2018, les 16 meilleures équipes masculines : 6 équipes nationales (Croatie, Maroc, Monaco, Serbie, Slovénie, France) et 10 équipes de clubs (Perosina, BRB Ivrea, Annecy, Balaruc les Bains, CRO Lyon, Rumilly, St Vulbas, Valencin, Lyon Sport Métropole 1, Lyon Sport Métropole 2).

Ces épreuves ont permis aux joueurs d'acquérir des points pour leur classement international.

Les objectifs de l'association pour cette édition étaient :

- d'offrir aux personnels de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon, des collectivités territoriales et organismes associés, un tournoi de qualité ;
- de mettre en valeur cette discipline sportive ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs de la région mais également de la France entière ;
- de participer à la reconnaissance du patrimoine sportif lyonnais et particulièrement la boule lyonnaise.

L'organisation de cette manifestation a ainsi permis de contribuer à la promotion et au développement du sport boules à Lyon.

Par ailleurs, la Ville de Lyon soutient par une subvention de fonctionnement général sur une période de 3 ans, de 2016 à 2018, la mise en œuvre des activités de l'association. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière événementielle et présente l'intérêt communal suivant : participation au développement récréatif et sportif des agents et de leurs familles ; mise à disposition du personnel de la Ville de Lyon, de moyens et

d'encadrement nécessaires à la pratique de sports individuels et collectifs. Le montant proposé pour 2018 est de 121 082 €

En 2017, l'association Lyon Sport Métropole a perçu une subvention de 1 000 € de la Ville de Lyon par la délibération n° 2017/2685 du 16 janvier 2017.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 2 000 euros. Le budget prévisionnel du Trophée Charles Béraudier s'élevait à 24 500 €

En raison de l'intérêt que présentait la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 37^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 13 et 14 janvier 2018.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Sport Métropole est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT